

## Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Lundi 30 mars 2015

### Compte-rendu

La séance est ouverte à 13h30 sous la présidence de Madame Marielle Cadopi, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE\_LR.

#### Présents

---

Participaient à la réunion les membres suivants :

**Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.**

Monsieur Jean-Michel Ganteau représenté par Madame Marielle Cadopi, Madame Isabelle Lefebvre-Tournier représentée par Madame Louise Nyssen,

**Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.**

Madame Louise Nyssen, Monsieur Gilles Dieumegard représenté par Monsieur Gérard Piquemal,

**Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**

Monsieur Gérard Piquemal,

**Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.**

Monsieur Jean-Pierre Martin, Madame Sophie Villecourt,

**Collège E : Représentants des autres personnels.**

Madame Nicole Muray,

**Personnalités désignées par le Recteur.**

Madame Marielle Cadopi, Madame Anne-Marie Filho représentée par Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Maryse Quéré, Monsieur Marc Rosenzweig,

**Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE\_LR.**

Madame Florence Denjean-Daga, Madame Capucine Ruiz,

**Personnalités désignées par les établissements partenaires.**

Madame Anne Fraïsse, Monsieur Jean-Patrick Respaut,

**Invités présents à la séance.**

Madame Armande Le Pellec-Muller, Recteur de l'Académie de Montpellier

Monsieur Clément Barniaudy, Monsieur Patrick Brandebourg, Monsieur Eric Favard, Madame Maryse Humbert, Monsieur Christophe Iung, Madame Armande Le Pellec-Muller, Monsieur Philippe Munch, Madame Anne-Monique Petitjean, Monsieur Patrice Séébold.

## Compte-rendu

---

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

### **1- Approbation du PV du Conseil d'école du 05/02/15**

Madame Muray souhaiterait que soit ajoutée la phrase « et inadmissible de la part d'une présidente d'université » en complément de la phrase : « Madame Muray s'exprime en tant que représentant administratif des personnels, et juge les propos de Madame la présidente de l'université Paul Valéry de Montpellier très durs » (page 4). En tenant compte de cette modification, il est procédé au vote.

#### **• Vote sur le procès-verbal du 5 février 2015**

16 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 15

L'approbation du PV du Conseil d'École du 5 février 2015 est votée à l'unanimité moins une abstention.

### **2- Ordre du jour du Conseil d'école du mois de mai**

#### **❖ Désignation de 5 représentants du COSP par le Conseil d'école**

La date envisagée du prochain conseil d'école est le **4 mai à 9h30**.

Il sera question de la désignation des 5 membres du COSP.

La parité des représentants va dépendre de la parité des personnes désignées par les universités, la COMUE et par Madame le Recteur.

Madame Ruiz demande s'il faut représenter une candidature, Monsieur Iung répond que nous avons auparavant 10 candidats, il convient d'en retenir 5.

#### **❖ Avis sur le dossier d'accréditation**

Monsieur Iung rappelle le courrier du 2 février 2015 de la ministre de l'Éducation National et précise que le dossier d'accréditation de 2013 doit être actualisé. Dans ce courrier, il est noté que la pleine intégration de l'ESPE-LR à la COMUE constitue un point particulier d'attention.

Madame le Recteur indique qu'elle s'est déjà exprimée à ce sujet depuis 18 mois : le choix de rattacher l'ESPE à la COMUE a été approuvé par les instances des universités et ne peut être remis en cause sauf vote contraire. Ce choix permet à la COMUE de porter la formation des enseignants au titre de la politique de site.

La difficulté aujourd'hui est de savoir comment arriver à une seule composante, l'ESPE, là où il y'en a deux : ESPE et Faculté d'Éducation. Quand la COMUE aura accédé aux RCE, elle pourra remplir ses missions y compris en termes de politique RH car elle aura de ce fait les mêmes prérogatives qu'une

université ; elle pourra abriter ainsi les personnels de l'ESPE (ex IUFM). Il convient aujourd'hui de définir le schéma cible et les jalons pour y parvenir : quel modèle pour l'ESPE ? quelle incarnation réelle effective ?

### **3- Bilan de l'ESPE au regard du dossier déposé et du déploiement de la réforme**

#### **Les objectifs essentiellement atteints :**

- Le cadrage académique : avoir un maximum de dispositifs partagés entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré ;
- Équipe plurielle : écrire une charte qui rappelle les principes de travail d'une équipe plurielle ;
- Mise en place de la gouvernance de l'ESPE-LR dans un cadre pluriel ;
- Mise en place d'un jury académique pour les mentions MEEF portées par l'ESPE-LR ;
- Pré-professionnalisation : les 4 universités ont mis en place des parcours de pré-professionnalisation, le nombre d'étudiants de licence réalisant un stage va doubler ;
- Communication : Livret de formation, l'ESPE-LR a été présente dans toutes les JPO et dans beaucoup de salons d'étudiants et lycéens.

#### **Les objectifs en train d'être atteints :**

- La communication : le site web qui sera en ligne début avril et qui permettra de communiquer avec l'extérieur, un ENT reste à créer, un annuaire sera réalisé d'ici la fin de l'année ;
- Recherche : un travail d'identification des chercheurs dans le domaine EEF a été réalisé. Il reste maintenant à réunir tous ces acteurs de la formation et fixer des axes de développement.
- Réalisation d'un budget-projet : qui permettra d'avoir une vision précise des acteurs de formation (connaître l'identité des enseignants, leurs statuts...) ;
- Mise en place pour septembre 2015 d'un dispositif unifié pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré concernant le tutorat mixte pour les 3 mentions de master MEEF comportant des fonctionnaires stagiaires. Le travail est réalisé par Monsieur Bost, Monsieur Favard, Madame Kavoudjian et Monsieur Ramos,

#### **Les objectifs non encore atteints faute de moyens administratifs :**

- Mise en place d'une démarche qualité avec les différents acteurs (universitaires, tuteurs-terrain) ;
- Dispositif robuste de suivi scolaire et de scolarité ;
- Formation continue des personnels enseignants ;
- Sentiment d'appartenance qui est encore insuffisant de certains étudiants et certains personnels.

Madame Cadopi propose d'ouvrir la discussion sur ces points et essayer d'alimenter le dossier d'accréditation en soulignant les points positifs.

Madame Denjean-Daga regrette que les objectifs atteints ne mentionnent pas la question de la formation adaptée.

Madame le Recteur souligne qu'il y a eu un travail important et une forte mobilisation des inspecteurs et des universitaires pour proposer des parcours adaptés. Au regard des courts délais dont nous disposons, les objectifs ont été atteints, il faudrait que cela apparaisse dans le bilan.

Madame le Recteur ajoute que les fonctionnaires stagiaires ont été accompagnés au plus près même s'il est nécessaire de revenir sur le contenu de certains modules de formation pour renforcer l'harmonisation entre les parcours et les situations. Il est à noter qu'au regard de la nouveauté du dispositif, il y a eu au début un manque de réponses qui a suscité des inquiétudes légitimes chez les fonctionnaires stagiaires, les binômes inspecteurs et responsables de parcours étaient les seuls habilités

à répondre. Or, beaucoup de voix se sont faites entendre, ce qui a créé une certaine confusion ; de ce fait il y a eu besoin de rappeler qui accompagne et qui informe.

Concernant le contenu, le ministère devrait publier un texte de cadrage au mois d'avril. Il conviendra, dès lors de notre côté d'harmoniser nos propositions, et de rédiger un cadrage de ces parcours adaptés avant les congés d'été afin d'annoncer des règles précises aux fonctionnaires stagiaires.

Monsieur Iung indique qu'une fiche de positionnement sera à renseigner par le fonctionnaire stagiaire dès son affectation dans l'académie de Montpellier via le site du Rectorat.

Madame Fraïsse ajoute qu'au regard des efforts qui ont été faits, il convient de mentionner le travail réalisé sur les parcours adaptés, le travail d'accompagnement individuel a été fait.

Madame Cadopi précise que cela sera ajouté dans les objectifs atteints, en soulignant le travail réalisé.

Madame le Recteur souligne qu'il faudrait arriver à formaliser ce que doit être la formation des fonctionnaires stagiaires, qui se décline en fonction des situations particulières et qui doit être adossée à la recherche. A cette fin, il faut une meilleure interaction avec le LIRDEF et autres laboratoires de recherche dans le domaine EEF. Il faut identifier les thématiques de recherche qui seraient les plus porteuses et celles qui pourraient être encadrées avec qualité au niveau de notre ESPE. Il convient de faire un travail de recensement, mais aussi de réflexion. Mme Cadopi rappelle que Mme Quéré souhaite participer au travail des commissions à mettre en place sur ces thèmes.

Madame Ruiz souligne qu'il existe d'autres points de vigilance dont le travail mené par les équipes plurielles.

Madame Quéré dit qu'il faudrait veiller à ce qu'il y ait une participation régulière des chefs d'établissements. Madame le Recteur souligne que lesdits chefs d'établissement n'étaient pas présents, car ils n'étaient pas conviés, il faudrait donc penser à les inviter. Monsieur Rosenzweig ajoute que leur présence doit aussi se faire au bureau de l'ESPE.

Madame Denjean-Daga dit qu'il convient de voir les équilibres entre la formation et le stage en responsabilité... Par exemple, il y a des périodes institutionnelles importantes (conseils de classe...) dans des périodes de forte sollicitation de la formation à l'université. Il faut éviter que les stagiairesaturent.

Sur la question de la communication interne, il serait souhaitable qu'apparaisse ce qui est attendu des FSTG dans leur travail au niveau de la formation : certains ignorent sur quoi ils seront évalués. Il serait bien que les étudiants aient une vision du semestre. De plus, sur la question du DASC, les stagiaires qui en ont bénéficié sont en quelque sorte catalogués comme ayant échoué dans l'année. Il faut y remédier.

Monsieur Rosenzweig répond que sur la question des équilibres, des périodes ont pu coïncider, il y aurait donc la nécessité d'un courrier du rectorat à destination des chefs d'établissement et des responsables de parcours pour fixer les limites de chacun, et donner un sens à donner à la formation.

Madame le Recteur souligne qu'il s'agit de la même formation et non pas de deux formations en parallèle, c'est tout l'intérêt de l'alternance.

Madame Nyssen indique que concernant les équilibres, il est prévu d'ajuster le calendrier des évaluations, mais qu'il faut noter que l'université a aussi des contraintes.

Madame Cadopi ajoute que la mise en place de la démarche qualité permettrait de faire évoluer les choses.

Madame Villecourt revient sur la question du DASC et précise qu'à la fin de l'année il convient de réaliser un bilan, pour constater comment ce dispositif a été conduit, et comment il a été mené.

De plus, il est convenu également de faire un bilan sur la question du tutorat mixte car c'est quelque chose de nouveau.

Monsieur Séebold réagit aux propos de Madame Denjean-Daga selon lesquels les étudiants ignorent sur quoi ils seront évalués, et précise que les MCC sont votées en début d'année, soit au mois d'octobre, et dit qu'il est étonnant que les étudiants découvrent les informations relatives aux évaluations à la fin du semestre. Ainsi il faudrait dire aux étudiants que l'information leur est accessible.

Monsieur Favard précise que dans le 2<sup>nd</sup> degré, le DASC concerne 10 étudiants dans toute l'académie, ces derniers sont cernés, encadrés et ne sont pas stigmatisés.

#### **4- Les axes stratégiques de l'ESPE-LR**

Monsieur Iung présente les axes stratégiques de l'ESPE-LR :

- ESPE : Pôle de recherche et de formation dans le domaine « Formation- Éducation » ;
- Licence : gage de réussite en master et dans le métier d'enseignant et de CPE
- ESPE : Force de proposition du plan académique de formation des personnels de l'Education Nationale
- Accroître l'attractivité du master MEEF du second degré en particulier dans les filières déficitaires en candidats formés.

Monsieur Iung ajoute que le seul parcours qui ne peut pas accueillir plus d'étudiants est le parcours STAPS.

Madame le Recteur précise qu'il a été demandé à Madame Petitjean de travailler avec un interlocuteur unique qui est l'ESPE au nom des 4 universités de la région.

#### **5- Les missions de l'ESPE-LR**

M. Iung présente les missions de l'ESPE-LR (voir diaporama)

Madame Muray rappelle que les diplômes de l'an dernier ne sont toujours pas signés, du fait de ne pas savoir qui doit les signer, et qui doit fournir les parchemins.

Monsieur Iung demande s'il est possible de faire l'impression des diplômes indépendamment du logiciel Apogée, Madame Muray répond que non et que la COMUE n'a pas de parchemin.

Monsieur Respaut précise que les étudiants étaient l'an dernier inscrits dans chaque université.

Madame le Recteur dit que la signature du président de la COMUE qui porte ces diplômes doit apparaître aux côtés de la signature du Recteur. Elle ajoute que la COMUE pourrait être dotée d'une brique Apogée dès la rentrée 2015, permettant à l'ESPE-LR d'inscrire les étudiants.

#### **6- Les moyens RH BIATSS**

Monsieur Iung rappelle la motion qui a été votée par le Conseil d'école demandant plus de moyens à l'ESPE-LR.

En attendant que la COMUE accède aux compétences élargies, l'ESPE-LR doit obtenir les moyens administratifs lui permettant de remplir ses missions dès la rentrée 2015 :

- 16 personnels BIATSS affectés à l'ESPE-LR
- Un appui des services centraux (DSI) à hauteur de 1,5 ETP
- Un appui des services de proximité de la Faculté d'Éducation (reprographie, logistique...)

## **7- La politique RH : Enseignants et enseignants-chercheurs**

- On compte 48 temps partagés ;
- Concernant les PFA qui visitent les FSTG, réalisent des enseignements et coordonnent les tuteurs terrain : 6 équivalents temps-plein et deux postes supplémentaire l'an prochain ;
- Il convient d'avoir une politique globale entre les temps partagés et les PFA ;
- Les PFA ont vocation à intégrer les équipes pédagogiques ;
- PEMF et DEA ;
- Enseignants et enseignants chercheurs réalisant leur service dans les masters MEEF : le Conseil d'École émet un avis sur les besoins de l'ESPE en terme de personnels, et donne son avis sur les profils des postes mis au concours.

Madame le Recteur explique une nouvelle fois que le dossier d'accréditation doit être déposé au mois de mai et précise le positionnement de l'ESPE-LR en termes de schéma d'organisation-cible à atteindre. Il faudrait définir un calendrier et dire comment ces différentes étapes ou jalons pourront s'organiser dans le temps, le tout assorti d'une politique RH progressive et intégrative.

Madame le Recteur rappelle qu'à la Faculté d'Éducation les personnels sont ceux de l'ex-IUFM et à ce titre représentent les postes créés par l'Etat au titre de la politique de formation des enseignants à l'échelle d'un site, d'une académie. L'organisation-cible définit le processus qui permet de passer de deux composantes à une seule.

Monsieur Respaut répond au titre de l'université de Montpellier. Il rappelle que la fermeture d'une composante d'une université reste à la responsabilité de cette université, une telle décision ne peut pas être prise au sein d'un Conseil d'École.

Monsieur Respaut ajoute que la Faculté d'Éducation apparait dans les statuts de l'université de Montpellier. À l'heure actuelle, il y a une mauvaise « vision » entre le positionnement de l'ESPE et celui de la Faculté d'Éducation ; au niveau interne, le schéma inscrit dans le dossier d'accréditation est que les universités sont partenaires de l'ESPE-LR. Les actions menées jusque là ont été menées pour l'ESPE et non contre elle.

À l'Université de Montpellier, le positionnement de l'ESPE au niveau de la COMUE est en questionnement, au niveau de la Faculté d'Éducation, il y a un sentiment d'appartenance des personnels à l'université de Montpellier. La Faculté d'Éducation a été créée parce que la COMUE n'avait pas les moyens de gérer les personnels. Si l'ESPE intégrait l'Université de Montpellier, les problèmes de cohabitation ne se poseraient plus.

Madame Fraïsse répond qu'il ne faut pas laisser entendre que la solution serait celle évoquée par Monsieur Respaut.

L'ESPE est, par décret, et par volonté des différentes universités intégrée dans la COMUE. Cette situation existe, on ne peut plus y revenir. Une autre solution n'est pas envisageable.

On peut par contre étudier toutes les solutions permettant à l'ESPE de l'être du mieux possible.

Madame le Recteur indique qu'il n'y a pas d'opposition entre ESPE et Faculté d'Éducation, les personnels de l'ex-IUFM ont une légitimité pour être à l'ESPE. La composante Faculté d'Éducation a été créée à l'UM2 sur la base de moyens donnés par l'État au titre d'une politique de site (formation des enseignants pour l'ensemble d'un territoire). Il n'y a pas d'opposition, mais il convient de se poser la question : comment faire pour que l'ESPE soit incarnée sur l'ensemble de ses compétences afin de porter effectivement la politique de site.

Il s'agit d'unifier ce qui a été dissocié. Une composante regroupe toutes les ressources, en particulier toutes les ressources administratives alors que l'ESPE s'est vu doté de 2 ETP aux côtés du directeur de l'ESPE-LR. De ce fait, cette avancée plus que modeste ne peut pas être acceptable.

Madame Muray souligne que le personnel de la Faculté d'Éducation est satisfait d'être à l'université de Montpellier ; il faut avertir le personnel, car certains ne veulent pas travailler à une ESPE rattachée à la COMUE.

Madame Fraïsse souligne qu'il est important de savoir la période à laquelle la COMUE pourrait se doter des RCE. De plus, Madame Fraïsse demande au directeur de l'ESPE-LR un point sur l'avancée des recrutements.

Monsieur Lung répond qu'aucun personnel administratif n'a candidaté au niveau de l'UM au poste de responsable administratif. Des contacts ont été pris, mais les personnes ont besoin d'être rassurées sur la réalité des services. Il est recherché une personne avec des compétences administratives certes, mais aussi capable de mettre en place la scolarité.

Madame Fraïsse précise qu'indépendamment des compétences, il convient de connaître les statuts de la personne recrutée, en fonction de sa provenance.

## **8- Projet pédagogique : Tronc commun**

Madame Denjean-Daga souhaiterait que soit réalisée une évaluation fine du tronc commun, savoir comment les FSTG appréhendent ce tronc commun, ce qu'il leur apporte, et ajoute que pour un certain nombre, le tronc commun constitue une perte de temps.

Madame Fraïsse dit que les étudiants stagiaires se sentent débordés par la multitude de choses à faire, mais améliorer le système ne signifie pas augmenter les heures, ceci n'est pas raisonnable.

Monsieur Piquemal se dit indigné par les propos de Madame Denjean-Daga, et demande sur quoi lesdits propos reposent. Monsieur Piquemal regrette l'absence des représentants des étudiants à ce Conseil d'École. Il est important qu'on puisse traiter de leur vécu professionnel, le tronc commun représente 6% du temps de formation, temps qui est inférieur à ce qui se fait au sein des autres ESPE.

Madame Denjean-Daga revient sur ses propos et indique que c'est une évaluation fine qu'elle demande. Monsieur Piquemal répond que ce que Madame Denjean-Daga nomme « évaluation fine » repose sur un ressenti subjectif.

Madame Nyssen précise qu'une évaluation de toutes les UE est prévue.

Monsieur Rosenzweig souligne que le ressenti n'est pas celui de ceux qui s'expriment, il convient dès lors de faire une enquête. L'évaluation pourra se faire lorsque sera mis en place un conseil de perfectionnement. Il convient de faire comprendre aux étudiants la différence entre ressenti et réalité des faits.

Madame Nyssen ajoute qu'être critiqué par les stagiaires n'est pas le « privilège » du tronc commun mais il convient de faire une évaluation des UE.

Monsieur Favard dit que l'évaluation du tronc commun a déjà été réalisée par le passé, mais l'opposition entre le tronc commun et le disciplinaire se cristallise.

Madame Fraïsse dit qu'il faut arriver à ajuster les choses en fonction des besoins des étudiants et de leurs demandes du moment.

Monsieur Lung annonce qu'il a demandé de réunir les équipes plurielles en présence des étudiants pour faire un bilan. Il est important de faire une évaluation de toute la formation l'année de formation mais aussi après un an ou deux ans d'exercice du métier.

## **9- Le tutorat mixte**

- 2 réunions équipes plurielles ont été organisées ;
- Nécessité de formaliser le tutorat mixte des FSTG ;
- Souhait que les FSTG sachent dès le mois de septembre le nom de leur tuteur terrain et leur tuteur universitaire ;
- Faire en sorte que ces tuteurs se rencontrent ;
- Un consensus a été atteint autant au sein du premier degré qu'au sein du second degré.

Le document en annexe précise le dispositif qui est envisagé. Monsieur Favard revient sur la question du personnel travaillant pour l'ESPE, et souligne que l'ESPE n'a pas que 3 personnes qui travaillent pour elle, mais le personnel de la Faculté d'Éducation essaie de faire avancer les choses et contribue à l'ESPE.

## **10- Informations du directeur**

Monsieur Iung informe qu'un texte a été publié par le ministère afin de décrire le processus de titularisation. Le directeur de l'ESPE aura un avis à formuler au sujet de la formation reçue par le fonctionnaire stagiaire, son engagement ainsi que les compétences acquises pendant cette année.

Monsieur Iung demandera aux équipes pédagogiques de proposer un avis dans une formulation qui sera proposée aux responsables de parcours.

La séance se termine à 17h08.

# Conseil de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation du Languedoc Roussillon (ESPE-LR)

30 mars 2015

## Ordre du jour

- 1- Approbation du PV du conseil d'Ecole du 050215
- 2- Discussion relative au contenu du dossier d'accréditation
  - 2.1- Attente de l'Etat
  - 2.2- Bilan
  - 2.3- Missions de l'ESPE-LR
  - 2.4- Moyens et Politique RH
  - 2.5- Tronc Commun
  - 2.6- Tutorat Mixte
  - 2.7- Démarche Qualité
- 3- Informations du directeur
  - 3.1- Processus de titularisation des fonctionnaires stagiaires
  - 3.2- Organisation de l'année universitaire 2015/2016
  - 3.3- Ouverture du site web de l'ESPE-LR
- 4- Questions diverses

## Ordre du jour du conseil du mois de mai (date envisagée : 4 mai à 9h30)

- \* Avis sur le dossier d'accréditation
- \* Désignation des 5 représentants du COSP par le conseil d'Ecole

# Validation du PV du conseil du 5 février 2015

### Courrier du 2 février 2015 du ministre de l'Education Nationale

L'ESPE de l'académie de Montpellier a été créée et accréditée, par arrêté en date du 30 août 2013, au sein de la COMUE « université Montpellier Sud de France » devenue « Languedoc-Roussillon universités » en partenariat avec l'université de Montpellier, l'université Montpellier-III, l'université de Nîmes et l'université de Perpignan.

L'accréditation de l'ESPE emporte habilitation à délivrer le diplôme national de master dans les quatre mentions « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) pour les universités partenaires.

...

Ce dossier qui reprendra les axes du dossier d'accréditation initial en l'actualisant au regard du déploiement de la réforme depuis septembre 2013, s'attachera particulièrement à faire ressortir la mise en place du tronc commun, des équipes plurielles, de l'alternance intégrative, du tutorat mixte, de la recherche et des processus d'évaluation dans le cadre de la démarche qualité.

Cette actualisation du dossier se situe dans la continuité des échanges intervenus tout au long de l'année universitaire avec les services des trois directions.

Par ailleurs, la pleine intégration de l'ESPE à la COMUE constitue un point d'attention particulier dans le cadre du renouvellement de l'accréditation.

**Notre dossier devra au regard du dossier déposé, du déploiement réalisé et du bilan de l'ESPE-LR depuis 09/13 traiter de:**

**« Pleine intégration à la COMUE »**

- Décrire une organisation qui permette à l'ESPE-LR de remplir les missions d'une composante d'enseignement de 3000 étudiants responsable de la formation initiale des enseignants et unique structure universitaire opérateur en matière de formation continue des personnels de l'éducation nationale.
- Fixer les moyens humains affectés en propre à l'ESPE-LR dès maintenant en attente que la COMUE accède aux compétences élargies
- Cette organisation doit permettre un sentiment d'appartenance des étudiants et des acteurs de la formation des enseignants à l'ESPE-LR,

**« Tronc commun » : bilan, évolution et évaluation**

**« Fonctionnement en Equipe Plurielle » : bilan et évaluation**

**« Alternance intégrative » : bilan et évaluation**

**« Tutorat Mixte » : mise en place dès septembre 2015 dans un cadre unifié « 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré »**

**« Recherche » : visibilité, transfert et développement d'axes fédérateurs**

**« Processus d'évaluation dans le cadre de la démarche qualité » : volonté politique mais nécessité de moyens humains pour la réaliser**

## Objectifs essentiels atteints

- **Politique de formation et mise en place des formations MEEF**
  - L'ESPE est l'unique responsable de la politique de formation et de la mise en place des masters MEEF en concertation avec les UFR partenaires
  - Mise en place d'un tronc commun dans le cadre d'équipes plurielles, évolution de ce dernier sur la base d'un bilan intermédiaire et la prise en compte des demandes de l'Etat
  - Cadrage académique relatif au mémoire de master
- **Fonctionnement en équipes plurielles**
- **Mise en place de la gouvernance de l'ESPE-LR dans un cadre pluriel**
  - Fonctionnement du bureau de l'ESPE-LR
  - Mise en place et fonctionnement des Unités de Formation
- **Mise en place d'un jury académique pour les mentions MEEF portées par l'ESPE-LR**
- **Mise en place de parcours de pré-professionnalisation dans les 4 universités**
- **Communication**
  - Réalisation d'un livret de formation de l'ESPE-LR
  - Organisation de JPO et participation au salon des étudiants dans les trois villes universitaires de la région

## Objectifs en train d'être atteints

### • Communication interne et externe

- L'ESPE : unique responsable de la politique de communication pour les formations des futurs enseignants et du master MEEF mention PIF pour le compte des 4 universités
- Un site web ouvrira début avril 2015
- Un ENT reste à créer
- Des actions de communication restent à développer : plaquette générale, réalisation d'un annuaire de tous les acteurs de la formation de l'ESPE-LR, communication interne, recherche dans le domaine EEF

### • Recherche

- Finalisation d'une cartographie des forces en recherche en région
- Mise en place d'axes fédérateurs

### • Réalisation d'un budget projet

- Réalisé en 2014 pour le périmètre restreint des M1
- Le budget projet 2016 réalisé en 2015 permettra d'avoir une vision précise des acteurs de la formation (statuts) et des apports des partenaires

- Mise en place pour septembre 2015 d'un dispositif unifié du tutorat mixte pour les 3 mentions de master MEEF comportant des fonctionnaires stagiaires

## Objectifs non encore atteints

- Mise en place d'une démarche qualité : évaluation des formations par les étudiants et acteurs de la formation
- Dispositif robuste de suivi de la scolarité des étudiants des masters MEEF
- Participation à la formation continue des personnels enseignants
- Sentiment d'appartenance encore insuffisant de certains étudiants inscrits aux masters MEEF et de certains personnels réalisant leur mission dans le cadre des formations MEEF.

## Axes Stratégiques de l'ESPE-LR

### 1- ESPE : Pôle de recherche et de formation dans le domaine « Formation-Education »

- Pilotage des masters MEEF
- Mise en place d'axes fédérateurs de recherche
  - \* Transfert des recherches
  - \* Communication

### 2- Licence gage de réussite en master et dans le métier d'enseignant et de CPE

### 3- ESPE : force de proposition du plan académique de formation des enseignants et enseignants-chercheurs

- Continuum de formation Licence-Master-T1-T2

### 4- Accroître l'attractivité du master MEEF 2<sup>nd</sup> degré en particulier dans les filières déficitaires.

**Statut de l'ESPE-LR** : composante de la COMUE « Languedoc Roussillon Universités »

**Siège de l'ESPE-LR** : 2 place Godechot à Montpellier, Bât A

**Universités Partenaires** : Université de Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier 3 , Université de Nîmes et Université de Perpignan via Domitia

**Renforcement de la visibilité de l'ESPE-LR** :

- Signalétique des sites de formation indiquant l'ESPE-LR
- Information sur les différents sites sur l'offre de formation académique
- Communication externe renforcée

**Sentiment d'appartenance à l'ESPE-LR** :

- Carte d'étudiant mentionnant l'ESPE-LR pour les étudiants des masters MEEF
- Signature des personnels impliqués dans les masters MEEF mentionnant l'ESPE-LR



## Formation initiale et continue dans le domaine EEF

- L'ESPE-LR en charge des quatre mentions MEEF de leur conception à la diplomation des étudiants c'est-à-dire qu'elle est responsable
  - de la cartographie de l'offre de formation
  - de la mise en œuvre des formations au niveau de l'académie comprenant la mise en stage des étudiants et de leur suivi
  - du suivi des étudiants et de leur scolarité
- L'ESPE-LR est l'unique structure universitaire opérateur en matière de formation continue des personnels de l'Education Nationale
- L'ESPE-LR participe à la formation continue des personnels des universités.

## Recherche

- L'ESPE joue le rôle au niveau de la COMUE d'un pôle de site dans le domaine EEF traitant de la recherche, de la formation et de son transfert. Elle renforce la visibilité de la recherche dans le domaine EEF et favorise son transfert.
- L'ESPE porte le développement d'axes fédérateurs de recherche sur des objets EEF s'appuyant notamment sur les laboratoires des universités partenaires, de l'IREM, de la MSH et du collège doctoral

## Communication

- Unique structure universitaire habilitée pour communiquer pour le compte des 4 universités sur les formations portées par l'ESPE-LR en formation initiale et continue.
- Responsable de la communication à destination des lycéens, des étudiants de licence sur les métiers de l'enseignement et les formations y conduisant.
- Mise en place d'une communication interne efficace permettant aux étudiants et aux personnels investis dans la formation des enseignants d'avoir un sentiment d'appartenance à l'ESPE : carte d'étudiant mentionnant l'ESPE, signalétique des campus, signature mentionnant l'ESPE par les acteurs des formations, organisation de manifestations par l'ESPE.



## Partenariat

- L'ESPE agit pour le compte des quatre universités dans le pilotage des conventions et autres coopération avec les partenaires : collectivités territoriales, partenaires du réseau des ESPE (MAIF, MGEN,...), partenaires internationaux,...



## Mise en place d'une démarche qualité

- Évaluation des formations et organisation de conseil de perfectionnement
- Fonctionnement en équipes plurielles, du tutorat mixte
- Communication interne et externe



## Personnels BIATSS :

En attendant que la COMUE accède aux compétences élargies, l'ESPE-LR obtient les moyens lui permettant de remplir ses missions dès la rentrée de septembre 2015 :

- 16 personnels BIATSS affectés à l'ESPE-LR
- Un appui de services centraux d'universités en matière de DSI en particulier estimé à au moins 1,5 ETP pour la mise en place de la scolarité et mise en place d'un ENT pour l'ESPE-LR
- Un appui des services de proximité de la FDE (reprographie, logistique,...)

Les moyens apportés à l'ESPE sont déjà et seront intégrés au budget projet de l'ESPE comme cela a déjà été le cas en 2015 puisque tous les moyens de la FDE ainsi que 12 de catégorie A, 5 de catégorie B et 13 de catégorie C des services centraux ont été déclarés par les universités dans le budget projet de l'ESPE-LR.

## Personnels Enseignants à temps partagé:

(Enseignant du 2<sup>nd</sup> degré effectuant une demi-service dans leur établissement auquel ils restent administrativement rattachés et un demi-service à l'université pour le compte de l'ESPE comme indiqué dans leur arrêté de nomination.)

## PFA

(Professeurs formateurs académiques (enseignants du second degré déchargés pour réaliser de la formation initiale et continue, des visites de fonctionnaires stagiaires, de la coordination des tuteurs établissements)

Le rectorat a affecté 6 équivalents de temps de PFA en 2014/2015, le rectorat positionnera 8 postes en 2015/2016

## PEMF et DEA:

(PEMF Enseignant du 1<sup>er</sup> degré effectuant une partie de leur service dans la formation initiale, le tutorat des fonctionnaires stagiaire et DEA Directeur d'Ecole d'Application)

## Enseignants et Enseignants chercheurs réalisant leur service dans les masters MEEF :

Les statuts de l'ESPE-LR précisent que le conseil d'Ecole (Article 4.2 des statuts)

- Émet un avis sur les besoins de l'ESPE-LR (personnels, locaux, matériels, etc...)
- Donne un avis sur les profils des postes mis au concours par les universités partenaires lorsque leur activité concerne des masters pour lesquels l'ESPE-LR est accréditée.

## Tronc commun 2<sup>nd</sup> degré :

Une réunion « 1<sup>er</sup> bilan » s'est tenue le 17/03/15 dans un cadre pluriel

Proposition d'évolution

- en termes de volume horaire : +5h en S1, S3 et S4
- En S1 :
  - chaque groupe aura un enseignant référent qui fera une bonne partie des TD
  - lien établi cette année avec le stage SOPA conservé.
  - Renforcement de l'enseignement sur la laïcité et les valeurs de la république.
- En S3 et S4 :
  - Le tronc commun commencera dès la semaine de pré-rentrée.
  - Poursuite de la réalisation de ces enseignements en établissement
  - En 2014/15, les sujets abordés en S3 étaient déterminés en avance tandis que ceux du S4 résultent d'échanges avec le groupe. En 2015/16, certaines séances n'auront pas de thème déterminée dès le S3.
  - Une évaluation auprès des étudiants sera réalisée afin d'affiner l'analyse.

- **Nécessité de formaliser le tutorat mixte des fonctionnaires stagiaires.**
- **Une charte du tutorat mixte commune au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré sera proposée au conseil avant les vacances d'été 2015.**
- **Les conclusions de l'atelier animé par E. Favard, M. Kavoudjian et Mme Manificier**
- **« Les tuteurs terrain » (BO n°25 du 19 juin 2014)**
  - **Qui sont ils?**
    - **1<sup>er</sup> degré** : PEMF ou MAT désignés par l'IEN
    - **2<sup>nd</sup> degré** : personnels experts et expérimentés dont le choix est réalisé par les corps d'inspection territoriaux et les chefs d'établissement.
  - **Quelle est leur mission?**
    - accueil et accompagnement des stagiaires
    - participation à l'accueil du stagiaire avant la rentrée,
    - aide
      - à la prise de fonction
      - à la conception des séquences d'enseignement,
      - à la prise en charge de la classe.
    - apport tout au long de l'année de conseil et assistance aux stagiaires, sur la base
      - de leur propre expérience,
      - de l'accueil des stagiaires dans leur classe
      - de l'observation de ces derniers dans les leurs .

## « Les tuteurs universitaires »

- **Qui sont ils?**

Formateur intervenant au titre de la partie universitaire de la formation (Enseignant-chercheur, enseignant à temps plein, à temps partagé, PFA, DEA,..) appartenant à l'équipe pédagogique du parcours

- **Quel est leur rôle?**

- Correspondant universitaire du tuteur terrain avec lequel il réalise le tutorat mixte.
- Correspondant universitaire du chef d'établissement, des inspecteurs pour ce qui concerne le suivi du stage.
- Correspondant de la direction de l'ESPE pour le suivi du stage de l'étudiant fonctionnaire stagiaire

**Les deux tuteurs doivent être désignés avant le 15 septembre**

## « Le tutorat mixte » : ensemble les deux tuteurs :

- Assurent une bonne intégration de l'étudiant fonctionnaire-stagiaire sur son lieu d'exercice professionnel. Ils lui apportent une aide à la prise de fonction et à la perception claire de ses missions.
- Leur accompagnement utilise différentes modalités : accueil en classe (pour le tuteur de terrain), visites (dont certaines sont effectuées conjointement), moments de concertation, etc.
- Ils assurent une mission d'évaluation. Formative d'abord mais également sommative dans la mesure où, en fin d'année, le tuteur de terrain informe l'inspection du développement des compétences de l'étudiant fonctionnaire-stagiaire et le tuteur universitaire évalue le stage dans le cadre de l'UE correspondante du master.
- Ensemble enfin, ils peuvent solliciter, si besoin, la mise en place d'un DASC (dispositif d'aide, de soutien et de conseil) à l'ESPE.

## calendrier du tutorat mixte

	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet				
<b>calendrier scolaire</b>	période 1		vacances d'automne	période 2		vacances de Noël	période 3		vacances d'hiver	période 4		vacances de printemps	période 5		vacances d'été
<b>calendrier universitaire</b>	<b>semestre 3</b>						<b>semestre 4</b>								
<b>activités à l'initiative de :</b>															
<b>Etudiant-fonctionnaire-stagiaire (EFS)</b>	<b>auto-évaluation</b> (graphique polaire avec 6 champs de compétences analysés avec les tuteurs)						<b>auto-évaluation</b> (graphique polaire avec 6 champs de compétences analysés avec les tuteurs)								
	possibilité de demander une aide spécifique en cours d'année (DASC)														
<b>tuteur terrain</b>	<b>visites réciproques hebdomadaires</b> <b>dont deux avec grilles d'observation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Accueil rentrée scolaire</li> <li>➔ Aide à la perception claire des missions</li> <li>➔ aide à la prise en charge classe ou centre ressource ou vie scolaire</li> <li>➔ Préparation séquences</li> </ul>						<b>visites réciproques régulières</b> tenue d'un carnet annuel de suivi de stage (papier ou numérique)								
<b>tutorat mixte</b>	<b>réunion de concertation des tuteurs en début d'année</b>						<b>réunion de concertation des tuteurs au cours du semestre</b>								
	<b>bilan semestre 3 : visite formative</b> <i>fiche de visite formative : c'est le travail réflexif évalué à l'écrit ou à l'oral qui donne lieu à une note sur 20 et non la visite proprement dite</i>						<b>bilan semestre 4 : visite évaluative</b> <i>fiche de visite évaluative : donne lieu à notation pour la validation de l'UE</i>								
	<b>DASC : dispositif d'aide de soutien et de Conseil mis en oeuvre pour les stagiaires en grande difficulté</b>														
<b>tuteur universitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Accueil rentrée scolaire</li> <li>➔ Aide à la perception claire des missions</li> <li>➔ aide à la prise en charge classe ou centre ressource ou vie scolaire</li> <li>➔ Préparation séquences</li> </ul>														
	⇒ <b>ajustement du parcours</b> de formation en fonction des <b>besoins spécifiques</b> de l'étudiant-fonctionnaire -stagiaire ⇒ Mise en place de <b>situations de formation</b> propices au développement des <b>compétences d'analyse réflexive</b>														

**Indispensable pour une composante délocalisée sur 10 sites de formation en partenariat avec 4 universités et le rectorat mettant en œuvre près de 30 parcours de formation.**

**Proposition d'une charte de démarche qualité avant les vacances d'été 2015 qui sera mise en place dès la rentrée 2015/2016 afin de mettre en œuvre une évaluation sur :**

**1- Qualité de la diffusion des informations auprès des étudiants et de tous les acteurs de la formation**

**2- Travail en équipe plurielle**

**3- Evaluation des formations par les étudiants ainsi que par tous les acteurs de la formation dont les tuteurs terrain et chefs d'établissement.**

**4-Rencontre régulière (au moins une fois par semestre) des délégués de parcours par leur responsable de parcours.**

**5-Rencontre régulière des représentants étudiants dans les UF et au conseil d'Ecole par la direction de l'ESPE.**

**6-Tenue d'un conseil de perfectionnement se réunissant au moins tous les ans. Le président de ce conseil de perfectionnement ne sera pas membre de l'ESPE-LR.**

**Titularisation** : note de service relative aux modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public.

Le directeur de l'ESPE devient un acteur du processus d'évaluation au côté des membres des corps d'inspection et du chef d'établissement pour les stagiaires relevant de l'enseignement du second degré. Il émet un avis au titre de la formation suivie par les stagiaires, qu'ils effectuent leur deuxième année de master MEEF ou qu'ils bénéficient d'un parcours de formation adapté en ESPE. Dans les deux cas, cet avis s'appuie sur la validation du parcours de formation du stagiaire quelles qu'en soient les modalités. Cette validation prend en compte d'une part l'engagement dans la formation et d'autre part les compétences acquises par les stagiaires durant cette formation. Cet avis peut donc s'appuyer sur l'appréciation du tuteur désigné par l'ESPE.

### Organisation de l'année universitaire 2015/2016

- Le travail est lancé au niveau du bureau, des propositions pourront être faites lors du conseil du mois de mai
- Objectif : Réalisation d'un règlement des études académique qui sera validé avant les vacances d'été et qui précisera les MCC de toutes les UE

### Ouverture du site web de l'ESPE-LR en avril 2015